

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre 2024 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 5 décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 13

Nombre de délégués participant au vote : 10 (dont 2 pouvoirs)

Titulaires présents :

Elus Couffé : Roseline VALEAU (pouvoir de Daniel PAGEAU), Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Daniel GARNIER), Damien LE BRESTEC

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU (Pouvoir donné à Roselyne VALEAU), Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL Céline VERMOSEN, Michael DAVID,

Elus Ligné : Maurice PERRION

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER (pouvoir donné à Jacqueline LE TEXIER)

Suppléants présents :

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET, Déborah JOURDON

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL,

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL,

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

N°11.12.2024-08 : CONTRAT D'ASSURANCES : RENOUELEMENT DES CONTRATS GROUPAMA

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Les contrats d'assurances Responsabilité civile, protection juridique, mission collaborateur et dommages aux biens arrivent à échéance le 31 décembre 2024.

S'agissant d'un contrat inférieur à 40 000 €, la société GROUPAMA nous a transmis les propositions suivantes :

	Ancien Contrat		Nouvelles propositions			
	Franchise	Coût	Proposition 1		Proposition 2	
Villassur (RC Dommage aux biens)	Franchise 250.00 €	2 629.01 €	Franchise 250.00 €	3 809.32 €	Franchise 500.00 €	3 652.57 €
auto mission collaborateur	Sans franchise	956.69 €	Sans franchise	1 344.32 €	Franchise 276.54 €	1 169.80 €
TOTAL		3 585.70 €		5 153.64 €		4 822.37 €

Le contrat serait conclu pour une durée de 5 ans.

L'augmentation du contrat s'explique non seulement par une augmentation nationale de la sinistralité en raison des changements climatiques mais également par les récentes évolutions du SIVOM qui a connu une augmentation de sa masse salariale et de son budget.

Aux vues de la sinistralité assez faible du SIVOM et afin de réduire les coûts, il est proposé de retenir la proposition avec un niveau de franchise augmentée (500 € pour l'assurance dommage aux biens et 276.54 € pour l'auto-mission collaborateur).

Vu code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L 2122-8

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- **De retenir** la seconde proposition de la Société GROUPAMA avec un niveau de franchise augmenté,

	Coût annuel TTC	
Villassur (RC Dommage aux biens)	Franchise 500.00 €	3 652.57 €
Auto-mission collaborateur	Franchise 276.54 €	1 169.80 €
TOTAL		4 822.37 €

- **D'autoriser**, en conséquence, Madame la Présidente à signer pour une durée de 5 ans les contrats d'assurances ci-joint

La Présidente

La secrétaire de séance

Anne-Marie CORDIER



Stéphanie BERITAULT



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 044-244400669-20241211-11122024_08-DE